Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Amende ivresse hopital

Par moip

Bonjour,voila mon frère (qui avait bu) a eu un soucis de santé à son domicile en soirée (il avait ingérer un produit ménager par erreur)les pompiers ont était appeler et sont donc venus, ils l'ont amener à l'hôpital là bas mon frère à juste du attendre "que ça passe" avec un médoc, il a commencer à en avoir marre et à voulu partir, de suite les infirmières ont appeler la police, à leurs arriver comme mon frère voulait toujours partir ils l'ont plaqué direct l'empêchant de bouger et l'ont emmener en cellule ou il à passer le reste de la nuit, le lendemain matin le policier de la nouvelle équipe ne comprenait pas pourquoi ses collègues avait arrêter mon frère, rien de plus lui a était dit et il est parti ..... quelques semaines plus tard il reçoit un recommandé avec une amende de 130? à payer motif retenu et jugé état d'ivresse dans un lieu public ma question est ce légal ?
car s'il était en état d'ivresse dans un hôpital c'était pour se faire soigner et amener par les pompiers et est ce normal qu'il n'est pas était convoqué pour être jugé ??
merci

Par Tisuisse1

Lorsque la police et intervenue à l'hôpital, votre frère n'était plus en salle d'attente de urgences ni sur un lit des urgences, donc oui, état d'ivresse manifeste dans un lieu public, la verbalisation n'a rien d'illégale.

Par moip

Bonjour merci de votre réponse mon frère était dans le "box" des urgences quand la police est intervenue les infirmières ne l'ont pas laisser sortir donc pas dans la salle d'attente non, pas dans un lit non plus, mais quand même dans la "chambre" .....